

SÉANCES d'INFORMATION COLLECTIVE

« PARENTS APRÈS LA SÉPARATION »



Contexte

En 2015, la Caisse nationale d'allocations familiales met en œuvre l'expérimentation de la Garantie d'impayé de pension alimentaire (GIPA) dans 20 départements.

Le dispositif GIPA vise à mieux protéger financièrement les parents vivant seuls avec leurs enfants, par la réforme de l'allocation de soutien familial (Asf) en garantissant une pension alimentaire minimum et en renforçant le mécanisme de récupération des pensions alimentaires impayées auprès du parent débiteur.

La Cnaf et plusieurs de ses partenaires ont souhaité compléter le volet législatif et réglementaire par un volet « accompagnement des parents confrontés à une séparation ».

Il s'agissait de « tester », une forme partenariale d'intervention destinée à :

- accompagner les parents dans les situations de séparation, y compris le parent qui n'est pas/plus allocataire pour contribuer à la pacification des séparations ;
- développer une offre construite et développée en partenariat sur les territoires, avec les professionnels de la médiation familiale, ceux de la justice et de l'accès aux droits et les travailleurs sociaux, notamment ;
- diversifier les offres de services de la branche Famille afin de mieux répondre à la diversité des besoins.

La séance d'information « Parents après la séparation » vise à donner une information factuelle aux parents sur leurs droits et leurs devoirs et est complémentaire des offres existantes au cœur de l'offre globale de service qui repose sur :

- les prestations légales versées aux familles ;
- l'offre de travail social Caf en faveur des familles confrontées à une séparation ou un divorce ;
- l'offre de médiation familiale.

Cette expérimentation se situait également en perspective des réflexions liées à la proposition de loi relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant et celle relative à la « Justice du XXIème siècle ».

A l'issue de cette période expérimentale 2015 et dans le contexte de la généralisation de la Gipa au 1^{er} avril 2016, la Cnaf a souhaité poursuivre et déployer progressivement les séances d'information « Parents après la séparation », sur l'ensemble du territoire, avec l'appui de ses partenaires.

La Caf du Pays Basque et du Seignanx a démarré ce type de séances en partenariat avec les acteurs locaux fin 2016. Elle renouvelle cette action en 2017/2018.

SÉANCES d' INFORMATION COLLECTIVE

« PARENTS APRÈS LA SÉPARATION »



Public concerné

- Les séances s'adressent aux parents concernés par une séparation, une fin de PACS ou un divorce.
- Au titre de la confidentialité et de l'anonymat, les professionnels de l'accompagnement social ou d'une structure d'accueil ne peuvent participer aux séances.
- Si un professionnel est concerné à titre personnel, il participe à titre personnel et choisit la séance qui respecte les principes de confidentialité, tant pour lui que pour les autres participants.
- Les enfants ne participent pas aux séances.

Accueil du public

- Les séances ont lieu à des heures et des endroits différents (cf. flyers et affiche joints)
- L'aménagement de la salle est adaptée au format « conférence », car il s'agit d'une réunion d'information.
- La participation est libre et gratuite et dure environ 2h00
- Une inscription est possible mais pas obligatoire => sis.cafbayonne@caf.cnafmail.fr ou par téléphone au 05 59 46 78 95.

Equipe d'animation

- La séance est co-animée par 3 professionnels, médiateur familial, juriste et travailleur social, de la CAF ou de la CMSA.
- L'équipe d'animateurs apporte des informations et non des solutions immédiates aux préoccupations des participants.
- 6 animateurs ont été formés spécifiquement par la Cnaf.

Objectifs

Aider les parents à :

- mieux identifier leurs rôles et leurs responsabilités parentales lors d'une séparation ;
- identifier les différents impacts de leur séparation, notamment sur leurs enfants ;
- prendre des décisions éclairées à l'égard de la nouvelle organisation familiale grâce à une meilleure connaissance de leurs droits et obligations.

Communication

- Toutes les familles ayant déclaré une séparation à la Caf ou à la Msa reçoivent une invitation.
- La communication sur ces séances se fait également par les partenaires, les sites internet, un affichage...
- Les supports utilisés et ceux remis aux participants sont destinés uniquement à l'animation des séances collectives.

L'affiche et les flyers joints précisent le planning et les éléments abordés pendant la séance, à retrouver également sur :

